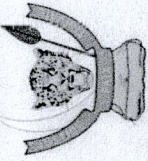


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 121/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 01/CGPMP/CDON/PR/2023, conclu avec la Chancellerie des Ordres Nationaux, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent septante-quatre mille cent trente-sept, nonante-trois centimes (USD 474 137,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille trois cent dix-huit, nonante-sept centimes (USD 3 318,97), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Scellé de l'Établissement

M^e. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général